

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **4 OCTOBRE 2010** à **19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Nicole CARLE,	conseillère;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère.

Est absent :

Christian TISLUCK,	conseiller.
--------------------	-------------

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

10,227 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

10,228 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

10,229 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le greffier demande l'ajout du point suivant aux affaires nouvelles :

19.1 Place aux jeunes – Participation financière pour la réalisation des séjours exploratoires

19.2 Pacte rural – Demande du Parc Marie-Victorin

10-183 RÉSOLUTION NO 10-183 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

10,230 BIBLIOTHÈQUE – Présentation de Mme Renée Lalonde du CRSBP concernant les possibilités de subventions

Madame Renée Lalonde du Centre régional de services aux bibliothèques publiques présente aux membres du conseil le

programme de subvention destiné à actualiser le réseau des bibliothèques du Québec. Mme Lalonde souligne l'excellente performance de la bibliothèque de Kingsey Falls tant pour le service de prêt que pour les activités offertes aux utilisateurs.

Puisque la bibliothèque de Kingsey Falls dépasse largement les standards, Mme Lalonde estime à 216 mètres carrés la superficie nécessaire pour permettre le rayonnage de la collection de livres qui se situe à 5,6 livres par habitant alors que la norme est de 4 livres. La superficie admissible au programme de subvention est de 183 mètres carrés.

Les frais de construction de la superficie excédentaire au seuil admissible seront assumés par la ville. Des discussions sont actuellement en cours afin que le seuil admissible pouvant faire l'objet d'une subvention soit majoré pour les bibliothèques hautement performantes comme c'est le cas à Kingsey Falls.

Les membres du conseil prennent acte des recommandations de madame Lalonde et l'informe qu'ils étudieront le projet lors de la préparation du budget de l'exercice financier 2011.

10,231 AJOURNEMENT

À 20 h 16, la session est ajournée.

10,232 REPRISE DE LA SESSION

La session reprend à 20 h 20.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Nicole CARLE,	conseillère;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère.

Est absent :

Christian TISLUCK,	conseiller.
--------------------	-------------

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

10,233 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2010

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 13 septembre 2010.

**10-184 RÉSOLUTION NO 10-184
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2010**

Sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 13 septembre 2010 tel que présenté.

10,234 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

10,235 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Christiane Lampron informe les membres du conseil que la Maison des jeunes a procédé à une collecte de bouteilles et de canettes vides. Cette activité a rapporté 800 \$. Un membre du conseil souligne qu'il n'était pas chez lui et qu'il avait laissé des bouteilles au bord du chemin mais que les jeunes ne sont pas passés les ramasser.

Il est proposé que les résidents de Kingsey Falls puissent aller porter leurs bouteilles et canettes vides au garage municipal, aux profits de la Maison des jeunes. Un avis sera fait dans l'Écho des chutes dans lequel on demandera aux résidents d'apporter leurs bouteilles et/ou canettes vides sur les heures d'ouverture.

La conseillère Nicole Carle informe les membres du conseil qu'elle a assisté à une réunion du conseil d'administration du Parc Marie-Victorin au cours de laquelle ils ont discuté du sentier de glace pour le patinage.

Elle informe également les membres du conseil que l'organisme a fait un déficit de 130 000 \$ pour l'exploitation du parc cette saison et ce, en raison de la température. Les activités organisées au parc tel que « Bière et Bouffe » et autres ont permis de résorber en bonne partie ce déficit.

10,236 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du service d'urbanisme et du service de prévention des incendies ont été envoyés aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Les rapports du service d'infrastructures et de l'administration ont été vus en comité plénier. Aucune question n'est posée.

10,237 COMPTES DU MOIS

Les comptes du mois ont été vus en comité plénier. Aucune question n'est posée.

**10-185 RÉSOLUTION NO 10-185
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **CENT CINQUANTE ET UN MILLE CENT CINQUANTE-HUIT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATRE CENTS (151 158,84 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

10,238 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

**10,239 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 10-02 – RÈGLEMENT
REPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 08-03 CONCERNANT
LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA
RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES
PUBLIQUES**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 10-02
RÈGLEMENT REPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 08-03
CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL
RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE
CERTAINES VOIES PUBLIQUES**

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, la Ville de Kingsey Falls adopte le règlement no 10-02 *Règlement remplaçant le règlement no 08-03 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*. L'original du document est déposé au livre des règlements.

**10,240 DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION PAR LE
MTQ POUR LES TRAVAUX 2010 – 10^e Rang**

**10-186 RÉSOLUTION NO 10-186
DEMANDE DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS
PAR LE MTQ POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE
SUR LE RANG 10**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a complété les travaux de pavage sur le Rang 10;

- 2 La ville avait demandé une aide financière au député de Richmond dans le cadre du Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier;
- 3 Le ministre des Transports a consenti une aide totale de 15 000 \$ pour ces travaux;
- 4 La ville a complété les travaux pour une somme totalisant 69 652,36 \$ tel qu'il appert des informations portées au formulaire prescrit;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition **Christian DROUIN**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE DE VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls demande au ministre des Transports du Québec de lui verser la somme de **QUINZE MILLE DOLLARS (15 000,00 \$)** accordée pour l'année 2010-2011, no de dossier 00015773-1 – 39097 (17) – 2010-05-31-31, à titre de subvention eu égard à des travaux totalisant **SOIXANTE-NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE-DEUX DOLLARS ET TRENTE-SIX CENTS (69 652,36 \$)** pour les travaux de pavage sur le Rang 10.
- 2- **REMERCIEMENTS.** Le conseil municipal remercie le député de Richmond de sa collaboration dans ce dossier.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministre des Transports du Québec et au député de Richmond.

10,241 13 RUE CARON – Fabrication et installation de deux passerelles d'escalier

**10-187 RÉSOLUTION NO 10-187
13 RUE CARON
FABRICATION ET INSTALLATION DE
DEUX PASSERELLES D'ESCALIER**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les passerelles d'escalier situées à l'arrière du 13 rue Caron demande à être remplacées;
- 2 La firme Entreprise S. Therrien a présenté une proposition intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Entreprise S. Therrien de Kingsey Falls pour procéder à la fabrication et à l'installation de deux passerelles d'escalier, le tout tel qu'indiqué à la soumission du 23 septembre 2010.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX MILLE SEPT CENT NEUF DOLLARS (2 709,00 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Entreprise S. Therrien.

10,242 SERVICE D'INFRASTRUCTURES – Achat d'une pompe pour purge des bornes-fontaines

**10-188 RÉSOLUTION NO 10-188
SERVICE D'INFRASTRUCTURES
ACHAT D'UNE POMPE POUR
PURGE DES BORNES-FONTAINES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le service d'infrastructures doit procéder au nettoyage de son réseau d'aqueduc;
- 2 On doit éliminer l'eau après le rinçage;
- 3 La pompe existante est défectueuse et qu'il y a lieu de la remplacer;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de
, appuyée par
, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter une pompe pour purger les bornes-fontaines.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

10,243 JOURNÉE NORMAND MAURICE 2010 – Participation de la ville

**10-189 RÉSOLUTION NO 10-189
PARTICIPATION À LA JOURNÉE NORMAND MAURICE
ÉDITION 2010**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Groupe Solidarité Jeunesse organise à nouveau une Journée Normand Maurice afin de favoriser la sensibilisation de la population à la récupération;

- 2 Cet organisme offre à la municipalité un soutien pour faire la promotion de la récupération;
- 3 Une demande de contribution de 0,25 \$ par habitant est demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La ville est autorisée à verser une contribution financière de **CINQ CENT DIX-NEUF DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (519,25 \$)**, soit vingt-cinq cents (0,25 \$) par habitant, à la Fondation Solidarité Jeunesse pour la tenue de la Journée Normand Maurice le 16 octobre 2010.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

10,244 FORMATIONS

10,244.1 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – Rôles et responsabilités des élus, module 1

10-190 RÉSOLUTION NO 10-190 FORMATION FQM AUX ÉLUS MUNICIPAUX « RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS, MODULE 1 » PARTICIPATION DE CHRISTIANE LAMPRON

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Fédération Québécoise des Municipalités offre des formations aux élus municipaux;
- 2 La conseillère Christiane Lampron a manifesté le désir de participer à la formation « Rôles et responsabilités des élus municipaux, module 1 »;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FORMATION.** La conseillère Christiane Lampron est autorisée à suivre la formation « Rôles et responsabilités des élus municipaux, module 1 » offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra à East Angus, le 5 novembre 2010.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX CENT SOIXANTE DOLLARS (260,00 \$)** plus les taxes applicables pour l'inscription à la formation. De plus, la municipalité défrayera les frais de déplacement.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Mme Christiane Lampron, conseillère.

10,244.2 PG MEGAGEST – Taxation – Dépôt de rôle

**10-191 RÉSOLUTION NO 10-191
FORMATIONS OFFERTES PAR PG GOVERN**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La firme PG Govern offre des formations de mise à jour des logiciels utilisés par la municipalité;
- 2 Il y a avantage à ce que les employés puissent bénéficier de ces formations;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FORMATION.** Le conseil municipal autorise Nathalie Patenaude à suivre la formation PGMegaGest – Taxation – Dépôt de rôle.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CENT DOLLARS (100,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

10,244.3 ADMQ – «La Rédaction des documents: les règlements et politiques » (volet 1)

**10-192 RÉSOLUTION NO 10-192
FORMATION OFFERTE PAR L'ADMQ**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'Association des directeurs municipaux du Québec offre des programmes de formation aux officiers municipaux dont la formation « La rédaction des documents : les règlements et politiques »;
- 2 Il est pertinent que Gino Dubé et Lyne Fournier suivent cette formation;
- 3 Le nombre de places étant limitées, il y a lieu de faire les réservations nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FORMATION.** Le conseil municipal autorise Gino Dubé et Lyne Fournier à suivre la formation « La rédaction des documents : les règlements et politiques » (volet 1).

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE CENT TRENTE DOLLARS (430,00 \$)** plus tes taxes applicables pour l'inscription à la formation. De plus, la municipalité défrayera les frais de déplacement afférents.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

10,244.4 RÉSEAU ENVIRONNEMENT – Conférences régionales

**10-193 RÉSOLUTION NO 10-193
RÉSEAU ENVIRONNEMENT
RÉGION MAURICIE/CENTRE-DU-QUÉBEC
CONFÉRENCES RÉGIONALES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Réseau Environnement Région Mauricie/Centre-du-Québec tiendra ses conférences régionales le 18 novembre 2010 à Bécancour;
- 2 Il y a avantage à ce que Gino Dubé et Jean-Pierre Rivard assistent à ces conférences;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FORMATION.** Le conseil municipal autorise Gino Dubé et Jean-Pierre Rivard à participer aux conférences régionales présentées par le Réseau Environnement Région Mauricie/Centre-du-Québec qui se tiendront le 18 novembre 2010 à Bécancour.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CENT CINQUANTE DOLLARS (150,00 \$)** taxes incluses pour l'inscription à la formation. De plus, la municipalité défrayera les frais de déplacement afférents.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

10,245 MODIFICATION À LA POLITIQUE POUR L'ATTRIBUTION DE CADEAUX, VŒUX ET OFFRANDES LORS D'UN ÉVÉNEMENT SOCIAL

**10-194 RÉSOLUTION NO 10-194
Remplace POLITIQUE POUR L'ATTRIBUTION DE
R 08-262 CADEAUX, VŒUX ET OFFRANDES
LORS D'UN ÉVÉNEMENT SOCIAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le conseil municipal a adopté une politique pour souligner certains événements sociaux qui interviennent dans la vie des membres du conseil ou du personnel;
- 2 Suite aux expériences vécues, il y a lieu de modifier certains points à cette politique;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1- REMPLACEMENT. La présente résolution remplace la résolution 08-262.

2- POLITIQUE POUR L'ATTRIBUTION DE CADEAUX, VŒUX ET OFFRANDES LORS D'UN ÉVÉNEMENT SOCIAL

1. NAISSANCE

Naissance de l'enfant d'un employé ou d'un membre du conseil :

Certificat-cadeau 75,00 \$

2. HOSPITALISATION

Hospitalisation d'un employé ou d'un membre du conseil :

Cadeau 75,00 \$

3. MARIAGE

Mariage d'un employé ou d'un membre du conseil :

Cadeau ou certificat-cadeau 75,00 \$

4. DÉCÈS

Lors d'un décès : fleurs ou don (selon le souhait de la famille, si connu)

Employé	}	75,00 \$
Membre du conseil		
Conjoint ou enfant		
Père, mère, frère		
ou sœur		
Beau-père ou belle-mère d'un employé		

5. DÉPARTS

Lors du départ d'un employé ou d'un membre du conseil : cadeau d'une valeur équivalant à :

Employé	20,00 \$ par année complète de service
Membre du conseil	20,00 \$ par année complète de service

6. AUTRES ÉVÉNEMENTS

Pour toute autre situation, le conseil décidera selon l'événement du montant à octroyer.

10,246 SOUPER DES FÊTES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

10-195 RÉSOLUTION 10-195 CONTRIBUTION AU SOUPER DES FÊTES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS.** La ville accorde un montant maximal de **SIX CENTS DOLLARS (600,00 \$)** plus les taxes pour le souper des Fêtes des employés municipaux.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

10,247 COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC – Adhésion

10-196 RÉSOLUTION NO 10-196 PLATE-FORME DE LA COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le tabac est un produit mortel qui cause un très large éventail de maladies;
- 2 Chaque année, plus de 10 000 Québécois décèdent d'une maladie causée par l'usage du tabac;
- 3 La fumée secondaire est dommageable pour la santé;
- 4 La nicotine crée une dépendance extrêmement forte et devient rapidement la principale raison pour laquelle les gens continuent de fumer;
- 5 Le tabac serait interdit si on tentait de l'introduire sur le marché aujourd'hui;
- 6 Le tabagisme est une épidémie industrielle;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la Ville de Kingsey Falls endosse la plate-forme de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac tel que définie ci-dessous :

PLATE-FORME

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac a pour but de susciter les appuis nécessaires pour que les gouvernements adoptent et appliquent des mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences.

- Objectifs** :
- Réduire la demande de tabac à zéro;
 - Prévenir l'initiation au tabagisme;
 - Favoriser l'abandon du tabagisme;
 - Protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire;

- Rechercher un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac;
- Responsabiliser l'industrie du tabac.

Mesures :

- 1) Interdiction de toute forme de promotion – directe ou indirecte – du tabac, du tabagisme ou de l'industrie du tabac
- 2) Emballage neutre (sans éléments de marques) pour tous les produits du tabac
- 3) Emballage standardisé pour tous les produits du tabac
- 4) Environnement public visant à décourager le tabagisme chez les jeunes
- 5) Mesures pour combattre la contrebande de produits du tabac
- 6) Moratoire sur les nouveaux produits du tabac
- 7) Contrôles sur la fabrication des produits du tabac
- 8) Contrôles sur la distribution de la vente du tabac
- 9) Contrôles du prix des produits du tabac
- 10) Interdiction de l'usage du tabac dans tous les lieux publics et tous les lieux de travail fermés
- 11) Interdire l'usage du tabac dans les lieux publics extérieurs lorsque l'exposition à la fumée de tabac secondaire (FTS) représente un risque
- 12) Protection des enfants contre la FTS
- 13) Protection des locataires et des copropriétaires contre la FTS des voisins
- 14) Mesures pour augmenter l'utilisation des services de cessation
- 15) Mesures pour améliorer l'accès aux aides pharmacologiques
- 16) Campagnes d'éducation et de contremarketing efficaces
- 17) Mises en garde percutantes et prépondérantes sur tout emballage de produit du tabac
- 18) Politique de recherche sur la lutte contre le tabagisme
- 19) Transparence de l'industrie du tabac
- 20) Diminution de l'influence de l'industrie auprès du gouvernement et des institutions publiques
- 21) Recouvrement des coûts au système de santé attribuables au tabac
- 22) Système obligeant l'industrie à défrayer les coûts de la lutte contre le tabac
- 23) Conséquences appropriées pour les comportements criminels ou frauduleux des compagnies et de leurs dirigeants
- 24) Atténuation du motif de profit de l'industrie
- 25) Financement gouvernemental adéquat et stable de lutte contre le tabagisme
- 26) Stratégie globale propre à la problématique du tabac (lois, règlements, programmes, campagnes, etc.)

10,248 AFFAIRES NOUVELLES

10,248.1 PLACE AUX JEUNES – Participation financière pour la réalisation des séjours exploratoires

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande.

10,248.2 PACTE RURAL – Demande du Parc Marie-Victorin

10-197 RÉSOLUTION NO 10-197 AUTORISATION AU PARC MARIE-VICTORIN DE DÉPOSER UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PACTE RURAL

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Parc Marie-Victorin désire aménager, dans ses jardins, un sentier de glace pour le patinage et une patinoire pour le hockey;

- 2 Le Parc Marie-Victorin désire permettre à la population de Kingsey Falls d'utiliser gratuitement ces installations durant la période hivernale;
- 3 La ville apportera sa contribution au projet par la fourniture de main-d'œuvre attitrée à l'entretien et à la surveillance de la patinoire extérieure;
- 4 Des argents sont disponibles dans le fonds du Pacte rural pour la Ville de Kingsey Falls;
- 5 La ville considère cette idée avantageuse pour ses citoyens et pour le parc;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI.** La Ville de Kingsey Falls appuie la demande d'aide financière d'un montant maximal de **VINGT MILLE DOLLARS (20 000,00 \$)** du Parc Marie-Victorin dans le cadre du Pacte Rural de la MRC d'Arthabaska.
- 2- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate M. Denis Beaudoin, directeur général du Parc Marie-Victorin, pour signer tout document relatif à la demande Pacte rural.
- 3- **PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE.** La Ville de Kingsey Falls s'engage à assumer une mise de fonds de **CINQ MILLE SIX CENTS DOLLARS (5 600,00)** dans le cadre du projet du Parc Marie-Victorin. Ce montant représente les coûts d'entretien et de surveillance de la patinoire extérieure.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Denis Beaudoin du Parc Marie-Victorin et à M. Richard Croteau de la Corporation de développement économique des Bois-Francs (CLD).

10,249 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 20.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier